Image not found or type unknown

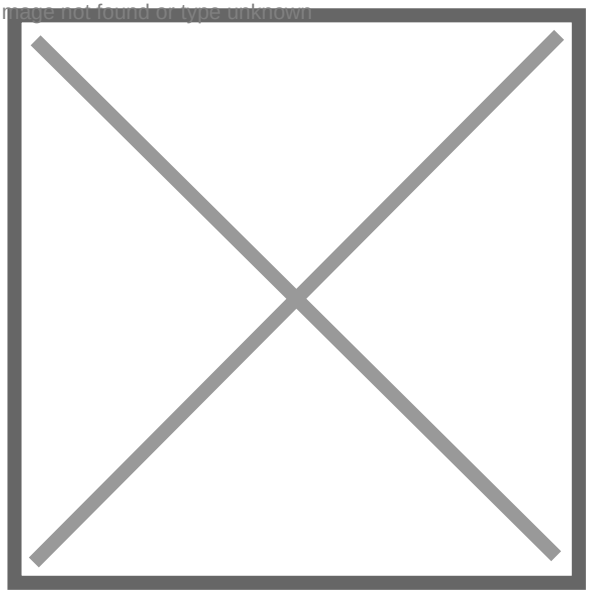

Donation de son vivant au enfants

Par **lonelysa**, le **13/03/2012** à **17:22**

Bonjour,
voila nous somme cinq enfants dans la famille .
moi je suis la troiseime de cet petite tribu je suis handicaper adulte je suis marier;voila ma question je suis pas en tres bon terne avec mes parents pour d'autre raison bref..... je ses que ma mere cherche par tous les sistemes possible que la ou les lois offre pour me deseriter ou favoriser plus mes frere et soeur elle disposse uniquement de bien immobilier deux maison plus terrain quel a deja envisager de donner un a mon frere et un a ma soeur pour qu il puisse y construire leur maison .....doit ton pas avoir l acord des autre enfants pour cela et ce legal ? peut elle le faire? EN A T'ELLE LE DROIT ?de son vivant elle commence a faire son petit partage tous en douceur je suis mise a l'ecart .....je ne sais pas quel solution j'ai pour me defendre si je constacte que pour seul heritege elle ma laisser mes yeux pour pleurer LOL...

Par **Naturalia13**, le **16/03/2012** à **18:00**

Salut Lonelysa, il est impossible de déshériter les enfants ! grâce à la réserve héréditaire (je crois que ça s'appelle comme ca) il y a forcémment une part de l'héritage qui sera directement bloquée pour toi, j'ai trouvé un site avec plein de super articles peut-être que tu trouveras la réponse à ta question dessus: http://www.heritage-succession.com/spoliation-d-h%C3%A9ritage_7_130.html
Je te souhaite bon courage, tiens nous au courant des avancées

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés